



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta (Conseil des élus) de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh tenue à la salle 203 du Centre administratif, 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le vendredi 15 février 2019 de 10 h 45 à 10 h 50.

SONT PRÉSENTS : M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef  
M. Stacy Bossum, conseiller  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M. Stéphane Germain, conseiller  
M<sup>me</sup> Christine Tremblay, directrice générale  
M. Josée Buckell, greffière

SONT ABSENTS : M. Clifford Moar, chef (REPRÉSENTATION)  
M. Jonathan Germain, vice-chef (REPRÉSENTATION)  
M<sup>me</sup> Élisabeth Launière, conseillère (CONFLIT D'INTÉRÊTS)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Infrastructures et services publics
  - 3.1 Entente sur la prestation des services policiers
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Moar, M. Charles-Édouard Verreault assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

En l'absence du chef Moar, M. Charles-Édouard Verreault procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Stéphane Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 3.1 ENTENTE SUR LA PRESTATION DES SERVICES POLICIERS

#### RÉSOLUTION N° 7275

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, dans sa démarche d'autodétermination et d'autonomie gouvernementale, entend assurer une saine gouvernance et une gestion efficace et transparente des affaires et des biens de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta (Conseil des élus), dans le cadre de ses orientations et priorités, a identifié comme axe prioritaire, de faciliter l'accès à nos programmes et services et favoriser l'intégration de nos spécificités culturelles;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan veut maintenir des services policiers professionnels, efficaces et culturellement adaptés, conformément aux lois et aux règlements applicables;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan a déploré, à plusieurs reprises par le passé, que les renouvellements des ententes tripartites conclues avec le Canada et le Québec se faisaient sans une juste prise en compte des besoins réels de la communauté et a entrepris différentes démarches à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'au début de l'année 2018, le Canada a annoncé un investissement financier supplémentaire destiné aux services de police dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits du pays;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, le Canada et le Québec offrent effectivement un financement bonifié pour les services policiers de Mashteuiatsh, incluant une indexation annuelle de 2,75 % à compter de la deuxième année;

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pourra compter sur un effectif supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le financement offert par le Canada et le Québec ne répond toutefois pas aux besoins réels et démontrés de la communauté, et notamment en refusant de reconnaître les effectifs requis de la Sécurité publique de Mashteuiatsh;

CONSIDÉRANT que le processus de négociation avec les représentants des deux paliers de gouvernements a été ardu, et ce, malgré nos nombreuses tentatives pour faire valoir différents arguments.

IL EST RÉSOLU d'accepter l'offre de financement reçue des deux paliers de gouvernement pour la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh, qui se détaille comme suit :

- ♦ 2018-2019, un montant total de 1 700 000 \$, soit un montant de 884 000 \$ pour le Canada et 816 000 \$ pour le Québec (10 effectifs);
- ♦ 2019-2020, un montant total de 1 916 750 \$, soit un montant de 996 710 \$ pour le Canada et 920 040 \$ pour le Québec (11 effectifs);
- ♦ 2020-2021, un montant total de 1 969 461 \$, soit un montant de 1 024 120 \$ pour le Canada et 945 341 \$ pour le Québec (11 effectifs);
- ♦ 2021-2022, un montant total de 2 023 621 \$, soit un montant de 1 052 283 \$ pour le Canada et 971 338 \$ pour le Québec (11 effectifs);
- ♦ 2022-2023 un montant total de 2 079 272 \$, soit un montant de 1 081 222 \$ pour le Canada et 998 050 \$ pour le Québec (11 effectifs).

IL ÉGALEMENT RÉSOLU d'approuver l'entente sur la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh, pour une période s'échelonnant sur cinq ans soit du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023;

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser la direction Infrastructures et services publics à signer l'entente pour la prestation des services policiers dans la communauté de Mashteuiatsh, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2023 ainsi que tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

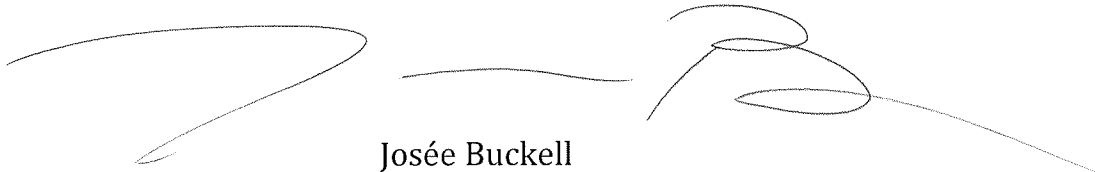
IL EST FINALEMENT RÉSOLU de poursuivre les démarches en cours et de considérer toute autre intervention visant à convaincre le Canada et le Québec à accorder un financement respectant les besoins réels et démontrés de la communauté.

Proposée par M. Stacy Bossum  
Appuyée de M. Patrick Courtois  
Adoptée à l'unanimité

#### 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 10 h 50, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M. Stéphane Germain et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell